

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 3140000: coiffure et soins de beauté

En vigueur au 01/10/2012 (Dernière actualisation de la page 06/03/2015)

### 1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

#### 1.1. : Général

##### 1.1.1. : Coiffeurs

CATEGORIE		
I	Montant horaire	9.4607
II.	Montant horaire	10.0426
III.	Montant horaire	10.5165
IV.	Montant horaire	11.9391
V.	Montant mensuel	2122.7200
V. (10 ans dans la fonction)	Montant mensuel	2334.9900
V. (20 ans dans la fonction)	Montant mensuel	2547.2600

##### 1.1.2. : Esthéticiens

Montants mensuels

CATEGORIE		
I.		1557.18
II.		1654.14
III. + 2 ans dans le secteur		1732.25
III. + 7 ans dans le secteur		1810.33
III. + 12 ans dans le secteur		1888.42
III. + 17 ans dans le secteur		1966.52
III. + 20 ans dans le secteur		2122.71
IV.		1966.52
V.		2122.71
V. (10 ans dans la fonction)		2334.98
V. (20 ans dans la fonction)		2547.25

##### 1.1.3. : Employés administratifs

Montants mensuels

CATEGORIE		
I		1557.18
II.		1654.14
III. + 2 ans		1732.25
III. + 5 ans		1810.33
III. + 10 ans		1966.52
IV.		1966.52

V.	2122.71
V. (10 ans dans la fonction)	2334.98
V. (20 ans dans la fonction)	2547.25

#### 1.1.4. : Centres de fitness et/ou bodybuilding, saunas et/ou centres solaires

CATEGORIE		
I	Montant horaire	9.4607
II.	Montant horaire	10.0426
III.	Montant horaire	10.5165
III. - spec.	Montant horaire	14.7837
IV.	Montant horaire	11.9391
V.	Montant mensuel	2122.7200
V. (10 ans dans la fonction)	Montant mensuel	2334.9900
V. (20 ans dans la fonction)	Montant mensuel	2547.2600

#### 1.2. : Stagiaires

En application de l'article 107 de la loi-programme du 02/08/2002 qui autorise la commission paritaire à fixer des montants minimums plus élevés que ce qui est prévu par la loi-programme, il est convenu que les stagiaires occupés dans le cadre d'une convention d'immersion professionnelle telle que prévue par les articles 104 à 112 de la loi-programme bénéficieront d'une rémunération brute équivalente à la catégorie 1 de la classification du secteur.